

LE CLUB VEUT CREER UNE SECTION HANDISPORT

OBJECTIF : Maîtrise des étapes préalables à l'ouverture d'une section Handisport.

MISE EN OEUVRE :

1. Pourquoi une section handisport ?

- répondre à une demande locale d'athlètes handicapés qui voudraient pratiquer l'athlétisme
- intégration des athlètes handicapés dans un club valide
- ouvrir le club à un plus large public
- promouvoir le sport pour handicapé et faciliter leur insertion dans les activités de la commune
- faire connaître le club pour son ouverture et sa diversité
- améliorer l'image du club auprès des Collectivités.

2. Démarche de progrès dans la vie active par les entraînements et la préparation aux divers championnats

- Monter un plan de communication locale pour faire savoir que votre club s'ouvre aux handicapés (loisir et compétition)..
- Rencontrer les différents acteurs possibles (ville, entreprise et leur comité, médecins....).

3. Contacts pour la création d'une section Handisport

- demande et avis de la mairie :
 - infrastructures et accès compatibles avec le handicap
 - créneaux horaires : stade – gymnase – salle de musculation
 - intégration avec les autres athlètes
- demande d'un dossier au comité Départemental Handisport, sinon au Comité Régional Handisport
- Conseil Général et CNDS (subventions)
- Comité départemental d'athlétisme
- Inscription à la préfecture après modification des statuts lors d'une assemblée générale extraordinaire (2/3 voix)
- Après avis favorable de la Préfecture : insertion au journal officiel, prévenir le Comité départemental, le Comité régional, puis la fédération de la création de la section en donnant les coordonnées des correspondants.

Obligation : au moins un athlète handicapé

- handicap physique, visuel ou auditif : Comité régional Handisport

REFERENCES :

Fédération Française handisport – Athlétisme (FFH)

42 rue Louis Lumière – 75020 PARIS

Tél : 01 40 31 45 00 Fax 01 40 31 45 42 Courriel : athletisme@handisport.org

Autres organismes : **Comité régional Handisport**